

L'abattage de proximité: Quels options et leviers d'action ?

*Sandrine WATTIEZ (Collège des Producteurs)
et Benoît DELPEUCH (Nature & Progrès)*

CONTEXTE GENERAL : DIMINUTION DU NOMBRE D'ABATTOIR ET SPECIALISATION

Les difficultés des abattoirs ne sont pas issues d'une problématique unique mais d'un ensemble de difficultés auxquels ils doivent faire face alors qu'ils sont déjà dans un métier et un contexte difficile. Premièrement, les abattoirs souffrent d'une mauvaise réputation, hors ils sont un maillon indispensable au modèle agricole actuel.

Différents facteurs comme les coûts de main d'œuvre, les éventuels investissements de modernisation, les pressions de l'évolution de la réglementation sanitaire, ... ont poussé de nombreux abattoirs à cesser leur activité et, parallèlement, ont mené les pouvoirs publics à réduire leur implication¹.

Durant les années 90, il y a eu une disparition importante des abattoirs de proximité, et ce, suite à l'application de la réglementation européenne et du cachet d'exportation CEE. 67 abattoirs en Belgique furent touchés par cette réglementation. En 1985, on dénombrait 173 abattoirs en Belgique, dont 60 sur le territoire de la Wallonie. Actuellement, il ne reste plus que 25 abattoirs agréés en Wallonie.

Pour les volailles, le bilan est encore plus lourd puisqu'il ne reste plus que trois abattoirs en région wallonne.

La France a subi les mêmes pertes, entre 2002 et 2010, 125 abattoirs de boucherie ont été fermés, soit un établissement sur trois. Seuls, 8,1 % des tonnages abattus ont fait l'objet d'une redistribution entre les sites d'abattage à la suite de ces fermetures.

La fermeture des petits abattoirs n'a pas engendré un mouvement flux vers les grands abattoirs, mais plutôt l'arrêt de l'élevage pour certains agriculteurs.

Un accès simple à des structures d'abattage adaptées constituent donc un enjeu économique et territorial d'importance et aujourd'hui déterminant dans le maintien des élevages, en particulier de ceux qui alimentent la boucherie traditionnelle, les circuits courts et la vente directe.

On entend par « abattoirs de proximité » un ensemble d'outils tels qu'un abattoir intégré à une boucherie, un abattoir à la ferme ou un abattoir public ou privé multi-espèces ouverts tant aux éleveurs professionnels qu'aux particuliers. Ces outils sont importants pour la « survie » des élevages, notamment dans un contexte de diversification des exploitations.

¹ Cas notamment des abattoirs communaux

IMPLICATION DU COLLEGE DES PRODUCTEURS

Les éleveurs, qui sont directement impactés par la situation, ont souhaité mettre la problématique de l'abattage de proximité à l'ordre du jour des travaux du Collège des Producteurs. Pour aborder ce thème, un travail d'analyse a été mené au travers de rencontres de terrain avec 14 structures d'abattage de proximité, d'une recherche réglementaire, d'un benchmarking des initiatives menées dans d'autres états-membres de l'Union Européenne ainsi que de sondages auprès des éleveurs .

Un groupe de travail a encadré les travaux qui avaient pour objectifs d'analyser les freins au maintien des structures existantes, de dégager des pistes et propositions pour favoriser un environnement favorable à la préservation de celles-ci ainsi qu'au développement de nouvelles unités.

Le but initial était orienté sur les freins financiers, mais il a rapidement été mis en avant que cet aspect n'était pas le seul goulot d'étranglement : les contextes réglementaires et économiques encadrant ce secteur sont autant de facteurs importants qui influencent directement la rentabilité et en définitive la capacité de survie ou de développement des outils.

ATTENTES DES ELEVEURS

L'abattage est une étape incontournable et représente souvent un point de blocage dans certaines filières (ex : viande locale, circuits courts, bio...).

Bon nombre d'études sur les abattoirs promeuvent la centralisation des activités dans quelques abattoirs en Belgique. Si cette alternative permet de répondre aux aspects de rentabilité économique, elle ne répond que partiellement aux préoccupations d'accessibilité pour les éleveurs et plus particulièrement pour les éleveurs ayant un cheptel réduit, en voie de diversification, ou alimentant la boucherie traditionnelle, les circuits courts ou la vente directe. Les impacts de la disparition des abattoirs « de proximité » sur les secteurs avicoles, ovins et porcins sont déjà fortement ressentis par les éleveurs en termes d'accessibilité et de coûts liés. La disponibilité de capacités d'abattage pour les aquaculteurs est également problématique.

Autre problème potentiel : certains abattoirs ne veulent pas travailler en dessous d'un certain nombre de bêtes (lourdeur administrative, temps, mobilisation humaine...).

On se retrouve avec une incompatibilité entre les besoins des agriculteurs et le fonctionnement économique et logistique des abattoirs.

La notion de proximité étant assez subjective, une question à ce sujet a été posée lors du sondage réalisé en juin 2016 auprès des éleveurs de porcs pour définir la distance optimale. Il en est ressorti que **la distance maximale entre l'exploitation et l'abattoir devrait être de 30 km.**

Il faut noter que le lien entre l'existence de capacités d'abattage de proximité et le bien-être animal est important, dès lors que l'absence de structures locales peut favoriser l'abattage par des particuliers ou des détenteurs d'animaux dans des conditions informelles.

Face à la préoccupation des éleveurs, diverses solutions sont envisageables dont le transport organisé de petits volumes vers des abattoirs plus gros ou le redéploiement d'abattoirs locaux (modulaires ou non, mobiles ou non).

Les éleveurs nécessitent des structures, agréées CE, qui devraient proposer des services de qualité, à prix abordables et intégrant des facilités de déchargement et de nettoyage des camions, la possibilité de certification BIO ainsi qu'un atelier de découpe et d'emballage adjacent.

Paroles de Producteurs :

« Maintenir les petits abattoirs permet à certaines personnes qui n'ont pas un grand nombre de porcs de maintenir leur activité. »

« Cela permettrait de limiter le temps de transport et le coût lié à celui-ci, et pour l'animal, cela représente moins de stress. »

RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES ABATTOIRS

Les 14 abattoirs de proximité consultés ont identifiés différents facteurs de contre-performance qui influencent leur viabilité. La quinzaine de facteurs identifiés se regroupent en 3 freins principaux :

- ❖ les charges financières
- ❖ les règlementations sanitaires et environnementales
- ❖ l'encadrement

Ces freins sont, dans la plupart des cas, interconnectés et ne peuvent généralement être résolus indépendamment les uns des autres.

Charges financières.

Le facteur de contre-performance le plus important est l'inadéquation entre l'augmentation des charges financières et l'incapacité à répercuter ces charges sur les maillons amont et aval. Les charges les plus importantes sont :

- La main d'œuvre
- Les amortissements et investissements
- Les frais d'entretiens

Les frais liés à l'AFSCA et RENDAC ²s'échelonnent respectivement de 3 à 17.8% et de 3 à 11%.

Plus les abattoirs sont de petite taille, plus le rythme d'abattage est faible et moins ils peuvent bénéficier d'économies d'échelle. Les charges liés à la main d'œuvre, à l'AFSCA et à RENDAC sont donc beaucoup plus complexes à rentabiliser et constituent les enjeux majeurs de gestion des structures actuelles et futures.

Règlementations

Le second facteur de contre performance est lié au contexte réglementaire.

L'absence de possibilités d'allègements de règles au niveau de l'infrastructure pour les petites structures ³est également mise en avant par les abattoirs interrogés. Ils estiment également que leur capacité de lobbying est trop faible pour espérer des changements significatifs du contexte réglementaire sanitaire.

En regard du permis d'exploitation, les interprétations diverses entre les différents services techniques, les autorités et les communes sont soulignées comme étant des facteurs d'incertitude démotivants la création ou la continuité de l'activité.

La modification « régulière » des réglementations (en termes de vie d'une entreprise) et de plus en plus exigeante, entraîne des coûts importants pour les abattoirs.

Par exemple : En 85, nouvelle réglementation européennes en matière d'hygiène ; en 91 perte du cachet européen pour les abattoirs de faibles capacités ne pouvant réaliser les travaux d'hygiènes imposant par exemple : *la séparation nette des secteurs propres et sales, portant sur le volume des locaux, le type de recouvrement...* ; en 2001, interdiction de valoriser les déchets d'abattoirs en farine animale. « Fini donc le temps où ces déchets avaient une valeur marchande, désormais on paye les cimenteries pour les brûler. » ; et en 2006, application du « paquet hygiène ». À toutes ces modifications des réglementations hygiène, viennent s'appliquer des modifications dans les réglementations environnementales et de bien-être animal.

² Le frais liés à l'AFSCA sont proportionnellement moins important pour les petites structures que pour les plus grandes. Coûts calculés en fonction du rythme d'abattage. Situation inverse pour les prix liés à RENDAC. Coûts liés aux tonnages et frais fixes importants juste pour le déplacement de la société.

³ En 1992, Il était question qu'on puisse avoir deux types de réglementations ; ces réglementations étaient adaptées aux types d'infrastructures et au type de marché visé. Des allègements donnaient la possibilité d'avoir un agrément de faible capacité. Malheureusement, cet agrément limitait trop fortement le nombre de bêtes à abattre et rendait les structures non viables. De plus cet allègement fut retiré par la suite. Cette problématique existe toujours à l'heure actuelle pour les secteurs volaille et aquacole. Des allègements sont possibles mais ils sont trop restrictifs pour permettre le suivi de ces établissements

Encadrement

Vis-à-vis de la complexité de la réglementation sanitaire, les petites structures soulignent l'insuffisance d'accès à des services d'accompagnement. Il ressort des échanges avec les abattoirs que lors des contrôles, l'AFSCA, se limite à signaler les manquements existants.

PISTES D'AMELIORATION AVANCEES PAR LE COLLEGE DES PRODUCTEURS

Cette étude a eu pour objectif d'identifier les pistes d'amélioration pour faciliter l'accès aux abattoirs par les éleveurs et les particuliers ; soit en privilégiant un rayon proche (30 km) ou sinon, en prévoyant l'organisation du transport des animaux afin de réduire le temps consacré à ce poste par les éleveurs. Six actions ont été identifiées à partir des hypothèses de travail développées dans le cadre de l'identification des pistes et solutions d'amélioration :

1. Mise en place de moyens d'encadrement (structure d'encadrement) spécifiques (par exemple au sein de Diversiferm) pour accompagner les opérateurs existants (notamment les abattoirs communaux) et les nouveaux projets.
2. Mise en place d'une structure de concertation pour favoriser un cadre réglementaire adapté à ces structures, en regroupant les acteurs qui sont aujourd'hui dispersés sur la problématique.
3. Soutien financier à apporter pour le maintien des abattoirs existants, afin de couvrir les charges liées aux mises aux normes, investissements et fonctionnement, prioritairement pour les porcs, volailles et ovins. Pour ce faire, les pistes suivantes ont été retenues :
 - a. Favoriser le modèle coopératif de sorte à diminuer les frais de fonctionnement.
 - b. Favoriser le partenariat public/privé (en ne basant pas uniquement l'octroi d'une aide publique aux abattoirs publics).
 - c. Coupler les abattoirs aux ateliers de découpe.
4. Accompagnement de la mise en place d'abattoirs modulaires. Cette option constitue la voie la plus appropriée en termes coût/bénéfice sous l'angle généraliste. Proposer des solutions d'abattoirs à moindres coûts est une voie privilégiée, en lien étroit avec l'AFSCA pour la validation des schémas. Pour ce modèle, l'installation à côté d'outils de découpe issus des halls relais est privilégiée :
 - a. Volaille/ ovin : la couverture des charges peut être assurée, même si en ovin, les éleveurs privilégient la voie de l'organisation des transports.
 - b. Porc : la couverture des charges est faisable si l'abattoir se positionne à côté d'un atelier de découpe et/ou si constitution d'une coopérative.
 - c. Bovin : la rentabilité a été mise en évidence, mais la couverture des abattoirs sur le territoire wallon est assurée.

5. En ovin : évaluation de la faisabilité de l'organisation du transport des animaux vivants.

6. En aquaculture : accompagnement technico-économique des producteurs pour la mise aux normes de leurs installations d'abattage sous autorisation (avec éviscération sur le lieu de production et vente à la ferme vers le client final de poissons éviscérés ou de filets). Il est à noter que l'application d'une solution unique ne résoudra pas l'ensemble des problèmes. Plusieurs voies sont à analyser et, selon leur faisabilité, l'une est retenue. Pour les filières ovines/ caprines et porcines, le système de transport organisé est privilégié afin d'améliorer l'accès aux abattoirs existants, tandis que les abattoirs modulaires fixes répondent davantage aux besoins des filières avicoles/cunicoles et aquacoles. L'unité d'encadrement pourra étudier la solution la plus propice à proposer suivant le secteur et le type de besoin en outil d'abattage. La structure de concertation, quant à elle, permettra de travailler à l'adaptation des réglementations aux spécificités des différents outils.

IMPLICATION DE NATURE&PROGRES

Le projet Echangeons sur notre agriculture, soutenu par le Ministère wallon de l'Agriculture, vise à rassembler citoyens et agriculteurs autour de problématiques agricoles actuelles. Pour chacune des thématiques abordées, une phase de sensibilisation et d'information (via l'organisation de colloques, de visites de fermes et d'abattoirs par exemple) est suivie d'une phase de discussions et de débats afin de chercher, ensemble, des pistes d'avenir pour notre agriculture. Ces pistes sont ensuite approfondies et diffusées vers le monde agricole, politique et les citoyens.

Concernant l'abattage, une première phase d'étude a permis de faire l'état des lieux de la situation. Le constat principal est que l'abattage de proximité est une nécessité pour préserver et développer l'élevage pour le circuit-court et ce, pour les raisons suivantes :

- D'un point de vue logistique, le transport étant souvent effectué par l'éleveur lui-même, plus les solutions d'abattage sont éloignées, plus la perte de temps et les coûts qu'il engendre sont importants.
- Pour une question de bien-être animal, puisque lors du transport et de l'attente à l'abattoir, l'animal peut subir un stress lié au changement d'environnement et à la séparation du reste du troupeau.
- Ce stress éventuel peut se répercuter sur les qualités gustatives et nutritionnelles de la viande.
- Pour une question de cohérence : une consommation locale de viande perd de son sens si l'éleveur a dû effectuer plusieurs centaines de kilomètres pour faire abattre et découper ses animaux.

- Enfin se pose une question éthique et morale : de nombreux éleveurs regrettent, après avoir effectué une série de démarches, tout au long du cycle de l'élevage, qui les démarque de la production industrielle (par le choix d'une race rustique adaptée au terroir, d'une alimentation produite sur la ferme etc) de n'avoir aucune autre alternative au moment de l'abattage que l'abattoir « industriel ». Ils estiment être dépossédés de cette étape ultime de l'élevage.

Pour l'ensemble de ces raisons, Nature&Progrès a souhaité prospecter des solutions d'abattage de proximité mises en œuvre au-delà de nos frontières, dans le même contexte législatif européen qui est le notre: l'abattoir mobile et le tir en prairie.

L'ABATTAGE À LA FERME, UNE NÉCESSITÉ MISE EN AVANT PAR LES ÉLEVEURS ET LES CONSOMMATEURS LORS DE NOS RENCONTRES

Renforcer les abattoirs existants, créer de nouveaux abattoirs fixes ou mobiles, autoriser l'abattage en prairie... les nombreuses solutions existantes nous ont amené à la question suivante : quel(s) type(s) d'abattage de proximité répondraient aux attentes de nos éleveurs et consommateurs en circuits courts ?

Pour y répondre, une série de rencontres ont été organisées dans des fermes, aux quatre coins de la Wallonie. Afin d'impliquer les éleveurs ainsi que les consommateurs, la problématique a été abordée à la fois d'un point de vue technique (quelles sont les solutions existantes, leurs avantages et leurs défauts) et d'un point de vue philosophique grâce à l'exposé de Marie Gérard, philosophe et spécialiste de l'élevage. Au total, se sont plus d'une centaine de personnes (dont environ 50% d'éleveurs et 50% de consommateurs) qui ont apporté leur témoignage et donné leur avis sur la question. Une série de conclusions ont pu en être tirées.

Premièrement, il ne faut pas chercher une voie unique mais plutôt explorer la combinaisons des outils et méthodes d'abattage pour répondre à la multitudes de situations individuelles (nombres d'animaux, espèces, mode de commercialisation, perception du métier d'éleveur etc).

Si certains considèrent que l'abattoir offre un service nécessaire et satisfaisant, nombreux sont les éleveurs qui souhaitent pouvoir accompagner leurs bêtes au moment de la mise à mort et que celle-ci ait lieu sans stress, dans leur environnement quotidien plutôt qu'à l'abattoir. Tous estiment que la qualité de leur viande serait améliorée. Les bénéfices de l'absence de stress au moment de l'abattage ont par ailleurs été validés par différentes études.

La situation est particulière pour les volailles puisque pour des petites volumes (jusque 7500 volailles par an) l'abattage à la ferme est autorisé (mais les débouchés sont alors restreints). Pour les autres espèces, l'abattage à la ferme n'est autorisé en Belgique que pour certaines exceptions (abattage privé et abattage d'urgence) mais il est pratiqué dans d'autres pays européens. Des camions d'abattage existent en effet en Suède, en Allemagne et un projet démarre actuellement en France. Par ailleurs, l'abattage en prairie est légalisé, dans un cadre stricte et restreint, depuis plus de 10 ans en Allemagne. Ces méthodes sont adaptées à des petits flux d'abattage, pour les éleveurs en circuit court et peuvent répondre aux normes européennes en termes d'hygiène et d'environnement.

Enfin, de nombreux consommateurs se soucient du bien-être animal sans pour autant devenir végétarien. Ils seraient prêts à soutenir les éleveurs dans leurs démarches d'abattage à la ferme, mais cette hypothèse devrait être vérifiée par une étude statistique. L'idée d'un label qui attesterait d'un abattage sans stress est ressortie de nombreuses fois. Un label « viande éthique » existe déjà en Suède et sera également mis en place en France très prochainement en parallèle au camion d'abattage mobile.

Pour plus d'informations sur les méthodes d'abattage à la ferme et les conclusions de nos rencontres, n'hésitez pas à consulter le rapport qui sera publié dans le courant du mois de janvier sur notre site internet : agriculture-natpro.be.